

Le Congé Individuel de Formation : Une autre façon de financer votre cursus du Cnam

Vous êtes salarié et avez l'intention de suivre un cursus diplômant du Cnam en Alsace. La méthode de financement la plus classique est de vous inscrire en profitant du tarif préférentiel soutenu par la Région Alsace.

Toutefois, la loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie vous offre une nouvelle possibilité : **le Congé Individuel de Formation hors temps de travail**.



Il concerne les projets de salariés, CDI ou CDD en cours, pour lesquels la formation envisagée se situe dans le cadre du contrat de travail, mais en dehors de leur temps de travail habituel, ou sur des périodes dont la prise en charge du temps est assurée par ailleurs (Congés, RTT,...).

Les Congés Individuels de Formation hors temps de travail sont exclusivement réservés à des actions de formation certifiantes et sous tendues par un projet professionnel identifié.

Un minimum de 120 heures de formation théorique est requis. Le dossier sera séquencé en périodes de formation d'une amplitude maximum de 12 mois.

Les coûts pédagogiques d'un Congé Individuel de Formation hors temps de travail seront pris en charge à 100 % par le **FONGECIF Alsace** sous réserve d'acceptation du dossier, sous conditions de plafonds et compte tenu du budget disponible.



Pour cela il conviendra de prendre contact avec le FONGECIF Alsace 2 mois avant le début de la formation, pour présenter un projet professionnel et une formation du Cnam afférente. Le dépôt d'un tel dossier ne nécessite pas l'accord préalable de l'employeur.

Une fois ce projet accepté, un dossier de financement annuel devra être déposé.

Financer votre VAE

Il est rappelé que le FONGECIF Alsace finance aussi les dossiers VAE des salariés.

Contact :

FONGECIF Alsace :

www.fongecif-alsace.com

contact@fongecif-alsace.com

Tel : 0810 811 143

Le Cnam Alsace

☎ **03 68 85 85 25**

✉ contact67@cnam-alsace.fr

Avec le soutien de la

